

1. Résumé analytique

1.1 Contexte de la mission d'évaluation finale externe

SOS Villages d'Enfants Belgique et SOS Villages d'Enfants RDC (SOS VE BE et RDC) ont mandaté une équipe de consultant.e.s externes pour réaliser l'évaluation finale du projet LIMPOBA 2 en RDC, qui s'est déroulée du 25 novembre au 17 décembre 2024. L'objectif principal de cette évaluation finale externe est d'apprécier les résultats du projet en termes d'**efficacité** et de **durabilité**, tout en identifiant les bonnes pratiques et les leçons apprises, notamment en matière de renforcement économique des familles.

L'évaluation vise également à formuler des recommandations pour de futures interventions similaires. Spécifiquement, l'évaluation s'est concentrée sur :

- L'atteinte des objectifs du projet à travers les indicateurs contractuels et ceux du cadre de résultats.
- L'identification des facteurs de succès à reproduire dans d'autres projets de SOS VE.
- L'analyse des défis ayant entravé l'atteinte des objectifs.

La réunion de cadrage du 25 novembre 2024 a lancé la mission, suivie d'une phase préparatoire et d'une mission sur le terrain dirigée par le consultant Venant Masimango (Annexe 2 : Termes de référence de la mission terrain (Livrable 2)). L'évaluation est à la fois **rétrospective** et **sommative**, en analysant les réalisations passées du projet, et également **prospective** et **formative**, pour proposer des améliorations en fonction des évolutions du contexte local.

La cible de l'évaluation a porté sur le secteur communautaire et socio-économique, avec une attention particulière sur l'intégration des AVEC et des coopératives dans les activités du projet et la participation des familles. L'évaluation s'est terminée par une analyse critique de la mise en œuvre du projet, soulignant ses points forts et faibles. Aussi, des recommandations pratiques pour améliorer la qualité de mise en œuvre des futurs projets de SOS VE et d'autres partenaires, sont formulées à la fin du présent rapport.

1.2 Projet LIMPOBA II de SOS Villages d'Enfants

Le projet LIMPOBA II, co-financé par la Région Bruxelles-Capitale, la ville de Bruxelles et SOS VE Belgique, est mis en œuvre par SOS VE RDC depuis 2022. Son objectif global est de pérenniser les initiatives communautaires durables et inclusives pour la promotion des droits des enfants vulnérables de Kimbanseke. Le projet s'est déroulé en deux phases : la première phase (2020-2022) a montré de bonnes performances en termes d'efficacité et d'efficience. En réponse aux besoins exprimés sur le terrain, une deuxième phase a été lancée pour 2022-2024, portant la durée totale du projet à 4 ans.

Ce projet vise à renforcer l'intégration sociale et inclusive, en mettant l'accent sur la protection de l'enfant à travers le soutien de 200 familles et 10 structures communautaires dans 4 quartiers de la commune de Kimbanseke. Il a permis aux structures communautaires (OBC, AVEC, coopératives) de devenir plus autonomes, afin de mieux encadrer les familles et de les aider à prendre en charge leurs enfants.

Selon le cadre de résultats du projet, les domaines concernés sont les suivants :

Prise en charge des enfants par les familles : Santé, éducation, protection (inclusion sociale), réinsertion socio-économique.

Droits des enfants des familles participantes : Droit à la provision, à la protection et à la participation.

Autonomie des structures économiques communautaires : Soutien aux familles pour la prise en charge de leurs enfants.

Engagement des acteurs clés de la communauté : Contribution à l'inclusion des enfants vulnérables dans la communauté.

1.3 Aperçu des résultats de l'évaluation

L'évaluation finale du projet **LIMPOBA II** a permis d'analyser l'efficacité et la durabilité des interventions menées dans la commune de Kimbanseke, à Kinshasa, au cours de la période 2022-2024. La mission d'évaluation, menée par une équipe de consultant.e.s externes, a mis en évidence les points suivants concernant les résultats du projet :

Efficacité du projet

Le projet a montré une forte efficacité dans l'atteinte de ses objectifs principaux. 82 % des familles indiquent une amélioration de conditions de vie depuis le début du projet, notamment l'accès aux moyens de subsistance. Les données qualitatives mentionnent que **ces améliorations ont été consolidées par les formations suivies, la collaboration avec des structures communautaires locales** qui assurent le suivi de proximité auprès des familles, **et l'appui à l'éducation et aux soins des enfants** (98% de bénéficiaires indiquent que leurs enfants ont accès aux soins de santé et/ou à l'éducation grâce au projet).

Bien que 80,5% de familles aient déclaré être financièrement autonomes **l'autonomie financière acquise par 40,7% de ces familles appuyées par le projet reste fragile, et 16,8% de familles ne sont pas, malgré l'appui du projet, financièrement autonomes à ce jour**. Ici, la "fragilité" reflète une autonomie économique partielle, exposée aux aléas économiques et climatiques, nécessitant des actions correctives pour garantir une stabilité à long terme. Même si certaines familles ont acquis une certaine autonomie financière, ce dernier reste précaire à court et moyen terme en raison de facteurs structurels et contextuels : Dépendance à une seule activité économique, manque de diversification économique, vulnérabilité aux chocs externes, obstacles socio-économiques structurels, accès limité aux financements, imprévu santé avec des conséquences au niveau financier.

Ces familles, en effet, ont été marquées par différents facteurs internes et externes repris ci-dessus dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ces facteurs sont repris plus en détails dans le présent rapport au point 3.1.1.

En outre, **la majorité des familles bénéficiaires interrogées ont jugé que la sécurité des enfants s'était améliorée grâce aux campagnes de sensibilisation et à l'implication des structures communautaires**. Les **Coopératives et AVECs ont montré des résultats positifs**, avec un certain nombre de ces structures devenant autonomes et jouant un rôle clé dans le soutien économique des familles. Cependant, des défis demeurent dans certaines zones reculées, où l'accès aux services de base reste plus limité, notamment en matière d'éducation des enfants et de soins de santé.

Durabilité des résultats

La durabilité du projet semble bien assurée, en particulier grâce à **l'autonomisation des structures communautaires**, telles que les **AVECs, coopératives** et autres organisations de base communautaire (OBC). Cependant, des **facteurs externes** comme les variations climatiques et économiques demeurent des risques pour la stabilité à long terme de ces structures. **La dépendance initiale à l'accompagnement du projet et la vulnérabilité des familles**, notamment celles dirigées par des femmes seules, **soulignent la nécessité d'un suivi continu et d'une diversification des sources de financement** pour garantir la pérennité des initiatives.

L'intégration des **AVECs et des coopératives** comme acteurs clés dans le développement socio-économique des familles a renforcé l'impact du projet. Toutefois, il reste crucial de diversifier les activités économiques de ces structures pour leur permettre de faire face aux chocs externes et d'assurer une stabilité durable.

Participation des familles et des acteurs communautaires

L'un des facteurs majeurs de succès du projet a été **la participation active des familles et des leaders communautaires**. La majorité des **familles bénéficiaires interrogées** déclarent avoir activement participé aux activités communautaires, renforçant la cohésion sociale et facilitant l'intégration des enfants vulnérables dans le processus de développement. D'une part, 87,5% des bénéficiaires soutenus dans le cadre du projet ont déclaré avoir participé à des AGR dont parmi eux 84% considèrent que cela a permis d'améliorer leurs conditions de vie. Parmi les 112 bénéficiaires répondant.e.s, 44 déclarent être beaucoup plus autonomes financièrement grâce à l'appui du projet. D'autre part, 95,5% des personnes bénéficiaires de l'appui de LIMPOBA II considèrent que les attitudes ou pratiques dans

au sein de la communauté concernant la protection des enfants ont changé positivement. Les structures communautaires ont également renforcé leurs capacités à soutenir les familles, ce qui a contribué à une meilleure gestion des droits des enfants, à leur protection et à leur inclusion sociale.

L'engagement des **acteurs clés de la communauté** (leaders communautaires, autorités locales, acteurs du secteur privé) a joué un rôle crucial dans la réussite du projet. Ces partenariats ont facilité l'acceptation du projet au sein de la communauté et présentent un potentiel significatif pour assurer la continuité des activités après la fin de l'intervention, sous réserve de la mise en place effective de mécanismes de suivi post-projet et du renforcement de l'autonomie des structures communautaires.

Enjeux à améliorer

Malgré ces succès, plusieurs défis demeurent, notamment en ce qui concerne l'accès à l'**éducation** et aux **soins de santé** dans certaines zones périphériques. Dans le cadre de résultats à fin juin 2024, le taux d'accès à l'éducation reste très positif (93%), mais reste légèrement en dessous de l'objectif fixé de 98%. Certaines familles continuent de faire face à des obstacles financiers pour accéder aux soins de santé de qualité. La nécessité d'une **meilleure couverture des services de santé** dans les zones reculées et d'une **réduction des coûts scolaires** est évidente.

Leçons apprises et recommandations

L'évaluation a permis de tirer plusieurs **leçons apprises** qui peuvent être appliquées dans d'autres projets similaires. Parmi celles-ci figurent l'importance d'une part d'un **suivi rapproché par l'accompagnement de volontaires communautaires** et d'autre part par un **suivi post-projet**, particulièrement par les formations en gestion financière et les AGR, ainsi que le besoin d'**accompagner davantage les coopératives et les AVECs dans leur processus de diversification économique** pour assurer leur autonomie à long terme.

Les **recommandations principales** incluent le renforcement des partenariats locaux, la diversification des sources de financement des structures communautaires, et l'intégration des familles les plus vulnérables dans les processus de prise de décision :

- **R1. Renforcer les services mobiles multisectoriels dans les zones reculées et les mécanismes de protection des enfants**
(i) Mettre en place des mécanismes de protection des enfants qui incluent des cliniques mobiles offrant des services de vaccination, de soins de santé primaire, ainsi que de consultation nutritionnelle, ou des centres communautaires de protection de l'enfance dans les zones éloignées. (ii) Assurer également que les familles vulnérables, notamment les mères cheffes de famille, aient accès à ces services, en proposant des programmes de transport subventionnés et en réduisant les barrières économiques (frais d'inscription, coûts des soins).
- **R2. Adapter les activités des AVECs pour une meilleure inclusion des femmes**
(i) Développer des formations de sensibilisation et des ateliers de leadership pour les femmes, en mettant l'accent sur la gestion des responsabilités familiales tout en participant aux AVECs. (ii) Adapter les horaires des activités et réunions.
- **R3. Diversifier les activités des coopératives et encourager les partenariats financiers locaux**
Encourager les coopératives à explorer des secteurs complémentaires à ceux déjà exploités, tels que l'agriculture durable (produits bio), les services communautaires (réparation, coiffure, transport), ou encore les secteurs culturels et artisanaux (artisanat pour les marchés locaux ou nationaux).
- **R4. Renforcer l'accès aux services de microfinance pour les coopératives et AVECs**
Mettre en place des partenariats avec des institutions financières locales pour offrir des prêts à faible taux d'intérêt et des services de crédit aux coopératives et AVECs, en particulier pour les phases de démarrage et d'expansion des activités.
- **R5. Faciliter l'accès aux marchés**

(i) Créer des réseaux de commercialisation pour connecter les coopératives et AVEC aux marchés locaux ; (ii) Améliorer l'accès aux infrastructures (transport, stockage) pour réduire les coûts logistiques.

➤ **R6. Fournir un soutien technique pour les coopératives en phase de démarrage**
(i) Offrir un accompagnement technique et des formations pratiques aux coopératives, en particulier dans les domaines de la gestion financière, le marketing, et la négociation commerciale. (ii) Instaurer des mécanismes de transparence et de responsabilisation pour améliorer la confiance des membres et élaborer des business plans solides et des stratégies financières viables.

➤ **R7. Maintenir les actions de sensibilisation à la santé, en particulier l'accès aux soins et à la nutrition**

Poursuivre les campagnes de sensibilisation à la santé en mettant l'accent sur les pratiques de nutrition et de soins préventifs pour les enfants, avec des supports visuels et des modules interactifs adaptés aux différentes tranches d'âge.

➤ **R8. Développer davantage de programmes psychosociaux pour les enfants vulnérables**
Organiser des ateliers psychosociaux pour les enfants en milieu scolaire et communautaire, afin de traiter les traumatismes liés à des événements de vie difficiles (violences, déplacements, malnutrition).

➤ **R9. Renforcer l'accès à l'éducation et à la formation socio-professionnelle**

(i) Créer des bourses scolaires pour les enfants issus de familles vulnérables afin de couvrir les frais de scolarité et d'offrir des kits scolaires. (ii) Travailler en partenariat avec des écoles locales et les centres de formation socio-professionnelles pour fournir une éducation gratuite ou subventionnée.

➤ **R10. Renforcer le mécanisme de suivi post-projet, en particulier pour assurer un suivi continu des acquis du projet (AVEC, Coopératives)**

(i) Mettre en place un système de mentorat ou de suivi pour accompagner les AVEC, coopératives et familles après la fin du projet afin d'assurer la continuité des acquis : le système de mentorat ou de suivi permettrait de **pérenniser les activités économiques** des familles et des structures communautaires, renforçant ainsi leur capacité à **maintenir les enfants à l'école**. En assurant une **stabilité économique**, en ciblant les familles vulnérables et en sensibilisant sur l'éducation, ce système joue un rôle central pour garantir la **continuité des acquis éducatifs** du projet. (ii) S'appuyer sur un système de suivi des familles en continu avec l'appui des volontaires communautaires pour garantir que les enfants restent inscrits à l'école et bénéficient des soins nécessaires, même après la fin du projet. L'objectif du suivi des familles étant de :

- Garantir que les enfants restent inscrits à l'école en intervenant rapidement en cas de risque de déscolarisation.
- Assurer que les familles continuent d'accéder aux services de base, notamment en matière de santé et d'éducation.
- Maintenir l'impact des AGR grâce à un accompagnement socio-économique.

Les AVEC nécessitent un suivi différent, axé sur leur capacité à maintenir leur fonctionnement et à évoluer vers des structures plus autonomes et résilientes. Ici, **deux types de suivi peuvent être recommandés** :

- **Suivi par l'équipe du projet (au début de la phase post-projet)** avec comme objectif de consolider les acquis et résoudre les dysfonctionnements structurels avant de laisser les AVEC évoluer en autonomie,
- **Suivi entre pairs** (à moyen terme, après le retrait du projet) avec comme objectif d'encourager l'autonomie et la solidarité entre les AVEC pour une gestion durable.

2. Approche méthodologique de l'évaluation externe

2.1. Cadre méthodologique et la matrice évaluative

Le cadre méthodologique de cette évaluation repose sur une matrice d'évaluation définissant les objectifs, les critères d'évaluation, et les indicateurs correspondants. Cette matrice a permis de